

## **Liminaire CTL du 21 juin 2019.**

Monsieur le président,

Ce Comité Technique Local (CTL) se déroule dans un contexte très particulier pour la DGFIP, ses agentes et agents et ses missions. En effet, façon puzzle le gouvernement et notre direction générale à travers la géographie revisitée ont décidé de dynamiter, disperser, ventiler purement et simplement notre administration. Et ce n'est pas leur grande manipulation des esprits auprès des élu.es et des agentes et agents des Finances Publiques qui arrivera à "cacher" leur véritable projet.

Fidèle à sa devise « toujours plus loin, toujours plus fort », le gouvernement prépare un repli sans précédent de la présence territoriale de la DGFIP.

En effet, les projets locaux montrent clairement que la DGFIP va subir une chute brutale du nombre de services des impôts des particuliers, de services des impôts des entreprises, des trésoreries de proximité, des services de publicité foncière et d'autres services spécialisés. Pour la DGFIP, la « reconquête des territoires » rime avec abandon des territoires et des agent.es des Finances publiques.

Pour illustrer notre propos, M. le président, prenons un exemple concret : le secteur public local qui vous est cher. Cette mission, déjà très affaiblie ces dernières années avec les nombreuses fermetures des trésoreries de proximité, sera avec la géographie revisitée purement et simplement pulvérisée. Dans un contexte de suppressions d'emplois, ces projets visent en effet à :

- supprimer plus de 1 660 trésoreries selon notre pointage effectué (hors Paris et outre-Mer) , le tout, en poursuivant la mise en œuvre des SFACT et du Compte fiscal unique, en expérimentant les agences comptables et en faisant certifier les comptes des collectivités locales par les commissaires aux comptes du secteur privé.
- à amoindrir les missions et le rôle du comptable public (notamment du trésorier). Cette fragilisation est d'autant plus inquiétante que d'autres

projets visent à clairement en finir avec la séparation ordonnateur/comptable d'une part, et les juridictions financières d'autre part.

- D'un point de vue fonctionnel, le positionnement du conseiller comptable est inquiétant : l'isoler et le « loger » au siège des EPCI reviendra à le mettre sous la « tutelle » des élu.es locaux. Son rôle de conseil sera fonction des demandes des collectivités.
- Le service de gestion comptable, au périmètre de missions réduit par rapport aux actuelles trésoreries, risque d'être peu attractif et essentiellement cantonné à des travaux « de masse ».

Cette organisation ferait le lit des agences comptables, avec tous les risques clairement identifiés que Solidaires Finances Publiques ne cesse de pointer.

Le développement des « maisons France service » ne comblera jamais la suppression de ces services. Leurs missions resteront cantonnées à l'accueil et à l'orientation du public. Ce qui signifie que moins de services de la DGFIP seront présents et disponibles pour des questions techniques, des réclamations, des problèmes de paiement, des suites données à une procédure, la gestion des finances locales, etc.

Ce tour de passe-passe des pouvoirs publics et cette présentation tronquée ne doivent tromper personne. Là où une trésorerie et/ou un service des Finances publiques en tant que tel sera remplacé par une maison France service, il s'agira d'une perte lourde de service public pour les territoires et les populations concernés ainsi qu'une dégradation sans précédent des conditions de travail et de vie des agent.es des Finances publiques.

Sans compter la priorité donnée au numérique qui devrait compléter le service « humain » sans s'y substituer. Sachant qu'un usager sur trois maîtrise mal les outils numériques ou n'y a tout simplement pas accès, et que l'illectronisme est un phénomène préoccupant, de nombreux usagers se rendent dans les services, notamment pour demander confirmation de ce qu'ils ont vu ou entendu dans la presse. En effet, notre Ministre est plutôt prolixe sur des annonces qui ne se basent sur aucun travaux, aucune réflexions, ni même décisions législatives : fin de la déclaration de revenus obligatoire, cafouillage sur la mise en place du prélèvement à la source... quelle sera la prochaine surprise ? Les agentes et les agents veulent pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions et être

reconnus : or, entre la pression budgétaire, la géographie revisitée et la refonte de la fonction publique, tel n'est pas le cas.

Comme vous le savez, le projet de loi Fonction Publique ne reprend aucune revendication de fond des organisations syndicales.

Vous comprendrez donc aisément pourquoi les principales organisations syndicales de la Fonction Publique ont voté contre ce projet mortifère et demandent purement et simplement son retrait qui aura des conséquences désastreuses pour les agentes et agents et pour les usagères et usagers. Une chose est certaine : la destruction de la DGFIP, telle qu'elle est prévue, ne sera pas possible sans la loi fonction publique.

À la lecture du projet de loi, on constate que le gouvernement propose tout l'arsenal pour détruire notre statut, développer et accentuer la précarité, se débarrasser au plus vite des fonctionnaires, et accompagner les restructurations, les externalisations/privatisations, en d'autres termes destructions, des missions comme le prévoit le rapport CAP 22.

Même si le 11 juin dernier, vous avez mis votre tête sur le billot en nous affirmant qu'il n'y aurait aucune mobilité forcée, elle sera quand même très fortement incitée, suggérée, voire obligatoire dans certains cas. C'est ainsi que sont prévus entre autres :

- Des plans de départs volontaires de la fonction publique ouvrant droit à une indemnité de départ volontaire.
- Des détachements d'office du fonctionnaire sur un CDI pour suivre une mission externalisée

Souvent nos propos liminaires généraux vous font peu réagir et souvent vous nous faites comprendre que nous exagérons sur l'ampleur et les conséquences des attaques.

Nous espérons donc qu'un témoignage humain, d'un agent du département du Calvados vous fasse mieux comprendre ce que les agentes et agents subissent et vont subir. Ce témoignage a été publié sur un blog de Médiapart le 12 juin dernier. *« J'ai cinquante-six ans. Je travaille dans un centre des finances publiques à Falaise dans le Calvados. Cela fait des années que l'on supprime des postes dans notre administration, 40 000 postes en moins de vingt ans. Cela n'émeut personne. [...] Vendredi, j'ai appris que mon service allait fermer. La*

*gestion des entreprises va quitter Falaise pour aller à Caen. Après ce sera le service des impôts des particuliers qui partira. Des centaines de services qui reçoivent chaque année des milliers de contribuables vont fermer en France en à peine 2 ans. Tout va être regroupé dans des grands centres déjà engorgés où les services d'accueil sont au bord de la rupture. Des milliers d'agents vont voir leurs vies bouleversées. Apprendre un nouveau boulot, voir son temps de trajet considérablement augmenter, quitter une structure à taille humaine pour un centre administratif qui ressemble à une usine, à mon âge [...] ah bien sûr, on a toujours du boulot. Notre situation est sans comparaison avec ce que vivent les gens de Général Electric, Whirlpool ou les personnels des urgences, mais repartir à nouveau quand pour avancer dans notre carrière on a dû à chaque fois demander des mutations, ça use. Se prendre plus d'une heure de route matin et soir quand vous étiez à 5 minutes de chez vous, ça change votre vie. Notre administration vieillit. Une cinquantaine d'année en moyenne. Je pense à mes copains de Lozère, d'Ardèche, des Pyrénées ou d'ailleurs. Si au moins c'était pour être davantage au service du public, avoir davantage de résultat dans mon travail. Mais j'ai bien peur que non. La gestion des hôpitaux est centralisée à Caen et l'aide comme le conseil aux collectivités locales se réduit considérablement. Le gouvernement se gargarise avec ses maisons France Service. Sans blague, ils sont vraiment trop fort dans la com'. Quand vous regardez la carte de nos implantations aujourd'hui et ce qui est prévu dans trois ans, vous vous dites mais quoi, c'est formidable. Regardez, notre présence est multipliée par deux sur le territoire. Tout le monde se trouve à moins de 30 minutes d'un point d'information. Maintenant si on regarde la carte plus attentivement, les services des finances sont divisés par deux ou trois selon les départements. [...] Usés, désabusés, éçœurés, les agents des finances publiques qui servent l'État payent un lourd tribut en termes de condition de travail depuis trop d'années. Chargés de faire appliquer la fiscalité votée par les parlementaires, ils sont souvent désignés comme les boucs émissaires et responsables de lois parfois injustes. Aujourd'hui avec ces centaines de fermetures, c'est le coup de grâce ».*

### **Concernant l'ordre du jour de ce Comité Technique Local :**

**Sur le Recouvrement dans la sphère fiscale,** vous ne nous fournissez aucun élément de contexte aux nombreux tableaux chiffrés, notamment les incidences du passage de l'ISF à l'IFI, la raison de l'augmentation significative des

procédures lourdes et la baisse significative du recouvrement du contrôle fiscal externe ( - 88 % ).

Pour le reste, la relative stabilité, du taux de recouvrement forcé n'est pas en cohérence avec l'augmentation significative des poursuites. En effet, nous nous interrogeons sur l'efficacité réelle de l'augmentation des ATD et des mises en demeure de masse : augmentation des retours PND à traiter, ATD envoyés à tiers caduques ou multi ATD nécessitant des remboursements. Pour Solidaires Finances Publiques Paris, les procédures de masse n'améliorent pas le recouvrement et augmentent les charges de travail de fait. Solidaires Finances Publiques Paris note une augmentation des admissions en non-valeurs comme chaque année, ce qui nous interroge sur la politique de la DRFIP Paris, voire des pratiques différenciées selon les services, concernant le passage en non-valeur.

**Sur le recouvrement des amendes**, Solidaires Finances Publiques est surpris d'avoir appris, en dehors de toute instance, la fusion de la trésorerie des amendes transport avec la trésorerie Paris amendes 1ère division au 1er janvier 2020. Le déménagement de la trésorerie amendes RATP est bien indiqué dans les points d'actualités mais vous omettez le paramètre fusion.

Solidaires Finances Publiques rappelle, encore une fois, que tout projet de réorganisation doit être présenté en CTL et CHSCT avant d'être acté.

**Sur le recouvrement des RNF**, Solidaires Finances Publiques souhaite avoir un premier bilan de la réforme de 2018 pour les départements hors IDF. Peut-on s'attendre à avoir de nouveaux pôles par produits ? A-t-on à craindre une perte de missions dans le cadre de la géographie revisitée pour Paris ?

La baisse de recettes entre 2017 et 2018 est importante : quelle en est la raison ? Les charges de travail des services RNF demeurent importantes, notamment par le très grand nombre de Centres de Services Partagés et le très grand nombre de produits à recouvrer.

Pour l'action en recouvrement, l'outil REP reste bien peu adapté à l'établissement de listings de débiteurs aux critères multiples et choisis et oblige à de nombreux traitements « artisanaux » (incluant un tableur) et le plus souvent dossier par dossier pour permettre des relances ciblées.

Ces raisons nécessitent un maintien des emplois comme cela a été promis lors de la dernière audience avec les RNF.

Enfin, vous évoquez dans votre document un plan d'action et d'accompagnement soutenu de l'équipe d'encadrement : c'est très bien formulé mais Solidaires Finances Publiques voudrait savoir ce que cela veut dire concrètement.

**Sur le recouvrement des produits locaux**, Solidaires Finances Publiques aimerait connaître les résultats de l'audit conduit en 2018 sur le recouvrement des créances des débiteurs publics, ainsi que les détails sur le plan d'action qui sera déployé en 2019.

**Sur le recouvrement en SIE** : La composante « recouvrement » des SIE a connu deux évolutions conséquentes aux cours des derniers mois : le remplacement de Miriam par RSP et le basculement du PAS.

En ce qui concerne le PAS, il est à ce jour difficile de mesurer précisément quel sera son impact, que ce soit en termes de volume, de créances, de modalités effectives de recouvrement, ou de demande liées – délais de paiement, contentieux, gracieux. Solidaires Finances Publiques pointe néanmoins et dès à présent le fait que le PAS représente une mission, et donc une charge, supplémentaire pour le SIE et que son corollaire en termes d'effectifs humain est pour le moment totalement absent des réflexions de la Direction. Les tâches qui sont induites sont pourtant multiples et d'ores et déjà impactantes : envoi des AMR et mises en demeure de payer, traitement des régularisations (chèques, virement, rejets de paiement). Plus généralement, l'introduction du PAS et la généralisation des téléprocédures ont engendrées une masse conséquente de problèmes liées notamment aux problèmes de mandat SEPA.

En parallèle, nous observons que le régime simplifié de TVA engendre une charge de travail liée au manque de compréhension ou de respect de ses modalités par un nombre non négligeable de contribuables. En effet, les acomptes non basculés au RAR ne sont souvent pas déclarés, ou pour des montants différents, sur la CA12. Dès lors, la présence d'acomptes au RAR nécessite la vérification systématique des déclarations avant de procéder à la poursuite ou les opérations de décharge et remises le cas échéant. À l'inverse, dans le cas spécifique des acomptes d'un montant inférieur au seuil de bascule en RAR dans Medoc et dont le paiement a été rejeté, leur déduction sur la CA12 n'est pas bloquée alors même qu'ils ne figureront pas dans les créances à poursuivre.

Le nombre croissant et encouragé d'auto entrepreneurs a pour corollaire un conséquent de CFE dites "Mini" non payées. Quelles sont les modalités préconisées pour la masse de ces dossiers (seuil d'ANV), au regard également des difficultés d'adressage des mises en demeure ?

Enfin, les indicateurs retenus pour évaluer les charges de travail des services semblent ne pas prendre en compte nombre de tâches liées au traitement des remises gracieuses et décharges / dégrèvement (Medoc + RSP + Iliad + courrier), ainsi qu'au traitement des plans de règlement « officiels », c'est-à-dire non formalisés, mais dont la mise en place induit toute une série d'échanges avec le redevable. Ces éléments constituent pourtant le quotidien des services de recouvrement.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mission de recouvrement dans une période de crise des finances publiques et donc de la capacité de l'État à asseoir l'ensemble des besoins sociaux de la population doit être renforcée. Il n'en est rien ! En effet, que ce soit en SIE, en SIP, dans les PRS, dans les trésoreries spécialisées, les RNF ou dans le secteur public local, les moyens pour assurer le recouvrement diminuent alors qu'ils n'ont jamais été aussi nécessaires. La mise en place du prélèvement à la source ne doit pas être un prétexte à la diminution drastique des moyens humains, bien au contraire au vu de l'augmentation de la charge de travail induite par le PAS dans les services. De plus, la disparition de certains moyens de paiement comme le numéraire, au-delà du côté discriminatoire pour les contribuables, aura un impact à analyser sur le taux de recouvrement amiable.

Enfin, Solidaires Finances Publiques s'inquiète d'une possible délocalisation des parties recouvrement des services, ou de la création d'agence de recouvrement, projet qui aurait pour conséquence de casser la chaîne de travail, de réduire l'efficacité de recouvrement, et de mettre à mal l'accueil de proximité et l'égalité de traitement. Solidaires Finances Publiques revendique des moyens pour remplir toutes les missions de la DGFIP afin de rendre à notre administration toutes les compétences et outils nécessaires à la justice fiscale. Car il s'agit bien de défendre le service public en renforçant une chaîne de travail : assiette, contrôle, recouvrement.

**Concernant les CDIF**

Les CDIF, qui n'ont pas eu le temps de s'habituer aux récentes fusions dont ils ont fait l'objet (et qui se sont traduites par un certain nombre de restructurations internes), connaissent aujourd'hui des difficultés préoccupantes. Dans un tel contexte, les retards conséquents et différenciés des SPF impactent lourdement les CDIF Parisiens. Certains secteurs fonciers croulent véritablement sous le poids des contentieux d'attribution. L'augmentation sans précédent du volume de ce type de contentieux reste la conséquence directe et mécanique de la profonde dégradation du travail de mise à jour du fichier immobilier. Avec un fichier immobilier qui n'assure plus désormais, dans des délais raisonnables, sa fonction fondamentale : celle d'asseoir la sécurité juridique des transactions immobilières entre acquéreurs et vendeurs ; les CDIF héritent d'une situation devenue intrinsèquement ingérable. Les collègues des Centres des Impôts Fonciers sont ainsi devenus les témoins « privilégiés » de l'altération programmée d'un service public que nous n'avons eu de cesse de dénoncer, ils sont le premier (mais pas le seul) maillon d'une réaction en chaîne illustrant l'effet boule de neige des abandons successifs et des déficits de moyens tels que ceux qu'ont connus les SPF ces dernières années.

Les CDIF (qui sont en effet théoriquement tenus de faire respecter une stricte mise en conformité avec un fichier immobilier totalement dépassé) voient désormais leur activité grevée par une gestion aussi chronophage qu'irréalisable des conséquences de telles évolutions qui mobilisent et épuisent largement les collègues ... Régulariser la masse des taxes foncières émises au nom de l'ancien titulaire de droit commence, dans ces conditions, à s'apparenter à une mission impossible et à faire véritablement perdre aux collègues, confrontés aux plaintes légitimes des redevables et plus généralement à l'absurde, le sens du travail. Comment ne pas céder au découragement quand, pensant rétablir le bon redevable d'une TF initialement émise de façon erronée, un collègue s'aperçoit plus tard que le bien taxé a fait l'objet de plusieurs mutations successives et que la correction à laquelle il ou elle a procédé consistait en définitive à substituer une erreur d'établissement de la taxe par une autre ? Beaucoup des agents et agentes en poste en CDIF ont ainsi le sentiment qu'on leur impose de vivre une forme revisitée du mythe de Sisyphe.

Ces contraintes externes pèsent d'autant plus que les CDIF sont confrontés à toute une série de difficultés plus endogènes qui se traduisent par un alourdissement de leur charge de travail (alourdissement que le manque de



moyens humains et l'inadéquation de l'outil informatique tend par ailleurs à exacerber). Les contentieux des bailleurs sociaux relatifs aux travaux engagés pour améliorer l'accessibilité des logements aux personnes en situation de handicap ou pour rendre les locaux moins énergivores augmentent considérablement et s'avèrent particulièrement complexes à gérer dans un contexte aussi contraint.

Les agentes et agents en poste en CDIF ont par ailleurs le sentiment que la DGFIP méconnaît manifestement leurs difficultés et contribue même activement à compliquer l'exécution de leurs missions : en effet certains choix organisationnels accroissent significativement leur charge de travail, leur logique et leur cohérence suscite d'ailleurs certaines interrogations.

Le circuit du traitement de certaines demandes a ainsi été modifié de telle sorte que les collègues des CDIF se retrouvent désormais à devoir instruire des demandes (autrefois examinées en SIP) relatives aux Économiquement Faibles (ECF) ou aux vacances d'immeubles.

Ces dispositifs s'appliquent respectivement en fonction du revenu des redevables ou de l'occupation des locaux, qui restent des éléments d'informations auxquels les CDIF n'ont pas d'accès direct puisqu'ils ne disposent que d'une unique base de « propriétaires ». Ces renseignements sont traités et recueillis en SIP dans le cadre de la gestion de l'IR ou de la TH et intégrées à l'application ILIAD à l'utilisation de laquelle les collègues des secteurs fonciers ne sont pas formés. Tous n'y ont d'ailleurs pas accès.

De la même manière la nouvelle procédure « d'ordonnancement délégué », alourdit le travail des CDIF de façon d'autant plus sensible que des dysfonctionnements informatiques émaillent régulièrement sa mise en œuvre et oblige à répéter plusieurs fois la même tâche avant qu'elle finisse véritablement par être opérante.

Au PELP, déjà globalement assommé par le poids d'une Révision Foncière qui continue d'être assurée sans aucun moyen, les scories des traitements de masse automatiques de la DG continuent de se faire sentir notamment sur la cellule en charge de la Taxe sur les Bureaux.